Registre aux délibérations du Conseil communal de HEFFINGEN

Séance publique du 10 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance:

4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers:

4 juillet 2024

Présents:

SEILER Jérôme, bourgmestre

FELTES Camille et D'HARCOUR Christian, échevins

SCHILTZ Guy, RACH John, LEICK Tom, MENCUCCI Gilles, Bindels Tom, conseillers communaux

Absents:

a) excusé:

./.

b) sans motif: ./.

Objet 4: Fixat

Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2025.

Le Conseil communal,

Attendu que par délibération du 25 octobre 2023, le conseil communal avait fixé pour l'année 2024 les taux de l'impôt foncier comme suit :

A: 330% B1: 450% B2: 450% B3: 450% B4: 320% B5: 600%

B6: 600%

Vu l'article 107 de la Constitution ;

Vu loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier;

Vu la loi du 22 octobre 2008 relative au pacte logement et notamment l'article 33 concernant la subdivision de l'impôt foncier B ;

Vu la circulaire N° 2747 du 25 novembre 2008 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu qu'une recette de 70.000. € figure à l'article 2/170/707110/99001 du budget de l'exercice 2024 en matière d'impôt foncier et que la recette de l'exercice 2025 sera imputée sur ce même article budgétaire ;

Avec sept voix contre une :

Maintient lesdits taux pour l'année 2025.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

Pour extrait conforme:

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,